

N° 85
SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2023-2024

14 mars 2024

PROJET DE LOI

*ratifiant l'ordonnance n° 2023-389 du 24 mai 2023 modifiant les
dispositions du code général de la propriété des personnes publiques
relatives à la Polynésie française*

(procédure accélérée)

*Le Sénat a adopté, en première lecture, après engagement de la procédure
accélérée, le projet de loi dont la teneur suit :*

Voir les numéros :

Sénat : 279, 390 et 391 (2023-2024).

Article unique

L'ordonnance n° 2023-389 du 24 mai 2023 modifiant les dispositions du code général de la propriété des personnes publiques relatives à la Polynésie française est ratifiée.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 14 mars 2024.

Le Président,

Signé : Gérard LARCHER